



PICARDIE NATURE

# Lettre d'information

juin 2011

**SIGNEZ  
LA PÉTITION**

[www.collectif-carmen.org](http://www.collectif-carmen.org)

**HUILES ET  
GAZ DE SCHISTE  
EN PICARDIE  
NON MERCI !**

31 mai 2011 :  
**500 000**  
données saisies

• **sommaire**

- Dossier spécial huile de schiste
- **Association**
- Pôle Observatoire
- **Pôle Protection**
- **Pôle Développement durable**
- **Pôle Découverte et Animation nature**



## • Loi sur les gaz et huile de schiste, fracturation sociale et intérêt général

Après un premier passage à l'Assemblée Nationale le 10 mai, le Sénat a adopté le 09 juin la proposition de loi visant à interdire l'exploration et l'exploitation des gaz et huiles de schiste par la technique de la fracturation hydraulique mais en laissant la porte ouverte à des expérimentations en la matière.

Le ton est donné. En n'abrogeant pas les permis accordés la porte est donc bien ouverte à l'exploitation future des gaz et huiles de schiste et à l'utilisation de la fracturation hydraulique.

Il y a quelques mois, face à une mobilisation inattendue de citoyens, nos élus nationaux découvraient qu'un nombre important d'élus locaux et d'habitants des régions concernées par l'exploration des gisements de gaz et d'huiles de schiste protestaient massivement contre les permis accordés en toute discrétion par le gouvernement.

Semblant à l'écoute de la population, des députés et des sénateurs proposaient un projet de loi visant, entre autre à abroger les permis accordés, avec un passage devant les deux assemblées dans des délais très rapides.

Fallait-il y croire ou craindre un contre feu pour calmer la vindicte populaire ?

Les députés puis les sénateurs de la majorité

et le Gouvernement ont décidé de faire fi des menaces importantes pesant sur notre environnement : crise climatique, pollution des sols et des eaux, boulimie énergétique.

Une commission mixte paritaire (CMP) composée de 7 sénateurs et de 7 députés a été chargée d'élaborer une version commune aux deux assemblées, version qui reviendra devant le Parlement pour un vote définitif. A l'issue de la CMP, le texte commun devra être adopté dans les deux chambres par un vote solennel (sans possibilité de modifications) prévu respectivement le 21, 22 ou 23 juin à l'Assemblée et le 30 juin au Sénat.

A ce jour, quelle analyse pouvons-nous en faire ?

**Plus question d'abroger les permis accordés** au mépris de la convention d'Aarhus (accès des citoyens aux informations environnementales et de la charte de l'environnement qui prévoient explicitement l'information et la participation des citoyens aux décisions impactant l'environnement.

La protection des permis l'emporte. Sous la pression des pétroliers et des foreurs, l'Assemblée nationale a souhaité modifier la loi. En contradiction avec l'objectif initial, la nouvelle version ouvre désormais la porte aux projets d'exploitation de ces gisements du fait d'un code minier dépassé.

**La fracturation hydraulique n'est pas définie dans la loi.** En effet, l'expression

« fracturation hydraulique » n'a aucune valeur juridique puisqu'elle n'est pas encadrée par des normes reconnues et, qu'en conséquence, l'interdiction édictée dans l'article 1 de la loi devient inopérante. **Le texte voté par les parlementaires est inconstitutionnel** pour violation de l'objectif de valeur constitutionnelle relative à l'intelligibilité de la loi, faute de définir la fracturation hydraulique.

Etonnant de la part de personnes qui élaborent des lois et connaissent sur le bout des doigts la constitution française !

### **Le Code minier est complètement dépassé.**

Le droit qui y est prescrit traduit un Etat centralisateur,

- en complète négation avec le statut des élus locaux et leur devoir de représenter la population,
- en décalage avec la convention d'Aarhus, la charte de l'environnement et l'esprit Grenelle de l'environnement.

Nous attendions (et nous espérons toujours) que notre représentation nationale travaille à son « dépoussiérage » en soumettant les procédures d'attribution des permis exclusifs de recherche et des concessions de mines à la réalisation de véritables études d'impact et à la tenue d'enquêtes publiques associant l'ensemble des populations concernées.

### **Une dérive inquiétante qui s'accélère et une fracture sociale qui s'amplifie.**

Le bilan « gaz à effet de serre » de l'extraction des gaz de schiste est proche de celui du charbon. En abandonnant toutes précautions sur l'environnement et en ignorant les besoins des générations futures, le gouvernement entre dans une stratégie schizophrénique au regard des engagements de la France en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

Nos élus nationaux seraient-ils sourds à la mobilisation citoyenne de ces derniers mois ? Celle-ci a montré le souci de la population et de leurs représentants locaux de préserver la qualité des paysages, de la ressource en eau et la volonté de participer aux choix énergétiques de notre pays.

Que les députés et sénateurs qui se sont engagés, au travers des 4 projets de loi rédigés initialement, à abroger les permis accordés tiennent parole. C'est la crédibilité des responsables politiques qui est en jeu.

Patrick THIERY

### • **Projet de loi sur l'exploitation des huiles et gaz de schiste**

**Picardie Nature avait écrit aux 18 députés picards**

Dans un courrier adressé le 2 mai à l'ensemble des députés des 3 départements, notre association rappelait le contexte, les enjeux et demandait à nos représentants nationaux

de prendre position pour faire évoluer le Code Minier et interdire l'exploration des gisements sans conditions. Voici la teneur du courrier envoyé :

*« Pas moins de quatre propositions de loi ont été déposées au mois de mars, dont 3 à l'Assemblée Nationale et 1 au Sénat, pour interdire l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels par la technique de fracturation hydraulique. Le fait que le gouvernement français ait engagé une procédure d'urgence pour le texte déposé par l'UMP démontre qu'il s'agit d'un sujet important nécessitant une réponse rapide de notre représentation nationale.*

*L'association Picardie Nature, se félicite que les parlementaires, toutes tendances confondues, aient entendu la voix de dizaines de milliers de français et la très forte contestation contre les projets d'exploration de gaz et huiles de schiste, autorisés dans plusieurs régions dont la Picardie.*

*A la veille d'un examen unique de ces projets de loi par l'Assemblée Nationale et le Sénat, il nous semble utile de vous faire part de notre point de vue sur le sujet.*

*La France s'est dotée il y a plusieurs années d'une Commission Nationale du Débat Public (CNDP), véritable outil d'une démocratie moderne destiné à sensibiliser et mobiliser les citoyens sur de grands sujets de société et par ailleurs susceptible de rapprocher les français de la politique. La question de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels et, au-delà, de l'exploitation de ressources non renouvelables, mérite un débat public.*

*A l'occasion des discussions parlementaires qui ne manqueront pas d'avoir lieu, nous souhaiterions que vous interveniez pour promouvoir une saisine de la CNDP sur ce dossier.*

*Depuis la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature, introduisant l'étude d'impact comme préalable à tout aménagement ou travaux susceptibles de dégrader l'environnement, le législateur a régulièrement étoffé et précisé les dispositions réglementaires dans ce domaine :*

- démocratisation de l'enquête publique,*
- nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE),*
- notice d'incidence Natura 2000, transposition de la convention d'Aarhus sur l'information environnementale, etc...*

*Malheureusement le Code Minier semble avoir « échappé » à cette évolution.*

*A l'occasion du vote du projet de loi, nous vous demandons d'intervenir pour faire voter l'exigence d'une enquête publique et d'une étude d'impact avant tout octroi du permis de recherche d'hydrocarbures non conventionnels.*



*La recherche de gisements d'énergies fossiles pour diversifier nos productions et ralentir l'augmentation des coûts pour le citoyen-consommateur est louable. Mais cette démarche n'a de sens que si elle intervient après avoir développé toutes les sources d'énergies renouvelables, techniquement et écologiquement exploitables et après avoir enregistré les meilleurs résultats possibles en termes d'économies d'énergie.*

*Force est de constater, aujourd'hui, que le volontarisme dans ce domaine fait défaut, à nos yeux, au regard des efforts à fournir pour combler notre retard et des enjeux écologiques (changement climatique) et économique (industrie, emplois, fiscalité).*

*Dans ces conditions, il nous semblerait pertinent de considérer que les gisements d'huiles et gaz de schiste que recèle notre sous-sol, doivent être préservés pour les générations futures, lorsqu'elles auront à négocier, dans des conditions certainement difficiles, le virage de l'après « pétrole facilement exploitable ».*

Nous insistons donc sur l'opportunité de faire référence, dans le texte de loi, à la prise en compte des besoins des générations futures dans l'exploitation des gisements de ressources non renouvelables.

*Nous espérons que vous voterez l'abrogation des permis déjà accordés et l'interdiction de l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels par la technique de fracturation hydraulique sur le territoire national, y compris dans les TOM.*

*Nous souhaitons par ailleurs que les quelques éléments avancés dans ce courrier soient repris à l'occasion du vote du projet de loi ou de travaux parlementaires à venir.»*

Nous n'avons eu que très peu de retour et quasiment pas de positionnement affiché.

Le Président  
Patrick THIERY

### **La fracturation hydraulique provoque bien des séismes**

Les opérations de forages de gaz de schiste ont été suspendues en Grande-Bretagne suite à un nouveau tremblement de terre. Ce second séisme a touché la région de Blackpool vendredi dernier, 27 mai, alors que la société Cuadrilla Resources, qui mène les opérations de forage dans cette région du Lancashire, était en train d'injecter des fluides sous haute pression dans le sous-sol afin de faire exploser la roche-mère qui contient le gaz naturel.

Selon le bureau géologique britannique (BGS, selon l'acronyme en anglais), le séisme de la semaine dernière, d'une magnitude de 1,5 sur l'échelle de Richter, a touché la même région de Blackpool que celui du mois d'avril dont la magnitude avait atteint 2,3.

«Il est très probable que ces séismes soient relatifs à la fracturation hydraulique», déclare Brian Baptie du BGS. «Nous avons quelques instruments positionnés près du forage et ils montrent clairement que l'épicentre des deux séismes est situé près du site et à une faible profondeur.»

Et il rajoute: «Il est bien connu que de telles opérations de forage (par fracturation hydraulique) peuvent entraîner de petits séismes.»



## • Rapport sur les gaz de schiste : la technocratie au service de l'industrie

Par Yves Maquinghen

Chargé de mission environnement

Le rapport intermédiaire de la mission interministérielle commandé par le ministre de l'écologie et le ministre de l'industrie suite à la forte mobilisation citoyenne, a été rendu public ce jeudi 21 avril. Ce rapport se veut très rassurant et recommande de ne pas fermer la porte à une future exploitation des gaz de schiste.

### Réaction de FNE :

#### Un rapport fumeux

Si France Nature Environnement s'attendait à un rapport plutôt favorable à l'exploitation des gaz de schiste après avoir été auditionnée par la mission interministérielle, elle ne s'attendait pas, et de loin, à un rapport aussi caricatural, quasiment sans nuance, où le seul objectif semble de rendre acceptable les gaz de schiste aux Français.

Ce rapport est un florilège des écrans de fumée dressés pour rendre acceptable l'inacceptable. Les réserves du sous-sol français sont inconnues, supposons-les considérables pour faire rêver ... : la mission évoque ainsi les chiffres de 100 millions de mètres cubes « techniquement exploitables » en huiles dans le bassin parisien et de 500 milliards de mètres cubes de gaz dans le sud du pays, soit l'un des potentiels « les plus prometteurs au niveau européen ». C'est d'autant plus grave que ces supputations productivistes risquent de donner des arguments aux exploitants pour majorer l'éventuel préjudice subi en cas de refus d'autorisation d'exploiter. Argument ultime : les mêmes entreprises qui ont demandé à déroger à toutes les lois de protection de l'environnement aux Etats-Unis seront prêtes à

« travailler » proprement en Europe et à utiliser les « meilleures technologies disponibles ». Le reste est à l'envi...

#### L'industrie fait son trou

La mission confiée à la CGEDD et au CGIET[1] n'avait d'interministérielle que le nom. En effet, l'énergie n'est plus dans les attributions du ministère de l'Environnement depuis le dernier remaniement du gouvernement fin 2010, mais dans celles du ministère de l'Industrie. Au vu des enjeux, il importe maintenant que le ministère de l'écologie soit renforcé dans ses attributions sur ces questions énergétiques, car c'est bien le seul à même de préserver l'avenir et non les calculs mercantiles de court terme.

Cette mission est composée uniquement de hauts fonctionnaires. C'est le retour des grands corps d'Etat, de la technocratie, en particulier du corps des Mines, et sa tentation permanente de décider à la place des politiques pour ce qui tient à la stratégie énergétique du pays et à la gestion des ressources. Le but est évidemment de tenter d'influer sur la position des députés et sénateurs qui ont déposé pas moins de 5 propositions de lois ces dernières semaines en vue d'interdire l'exploration et l'exploitation des gaz et huiles de schiste. Ces projets de lois ont été examinés début mai en procédure d'urgence.

#### L'industrie ne doit pas confisquer le débat

Pour Maryse Arditi, responsable du réseau Energie de FNE « ce n'est pas sur la foi d'un seul rapport que la décision doit être prise d'exploiter ou non ces hydrocarbures mais en associant les citoyens à un grand débat national sur l'énergie qui doit être une des thématiques centrales des élections à venir. Les élus doivent



s'engager pour l'intérêt public, hiérarchiser les enjeux et se construire leurs propres idées face au lobbying de toutes sortes. L'environnement n'est pas une variable d'ajustement, la qualité de l'eau, de l'air, la lutte contre le réchauffement climatique conditionnent notre survie, pas le fait de pouvoir remplir son réservoir. »

FNE reste attentive, vigilante, et continue à

s'associer à la mobilisation citoyenne autour de cette lutte, « l'heure est toujours à la mobilisation ! »

[1] CGEDD Conseil général de l'environnement et du développement durable

CGIET Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies

## **Le projet de loi a été examiné le 10 mai :**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**TREIZIÈME LÉGISLATURE**

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée Nationale le 4 mai 2011.

**PROPOSITION DE LOI** visant à interdire l'exploration et l'exploitation des mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux par fracturation hydraulique et à abroger les permis exclusifs de recherches comportant des projets ayant recours à cette technique.

(Procédure accélérée)

(Première lecture)

### **TEXTE DE LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ANNEXE AU RAPPORT**

Voir le numéro : Assemblée nationale : 3301

#### **Article 1er**

En application du principe de précaution prévu à l'article 5 de la Charte de l'environnement et du principe de prévention prévu à l'article L. 110-1 du code de l'environnement, l'exploration et l'exploitation des mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux par des forages suivis de fracturation hydraulique de la roche sont interdites sur le territoire national.

#### **Article 2**

I. – Dans un délai de deux mois à compter de la publication de la présente loi, les titulaires de permis exclusifs de recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux remettent à l'autorité administrative qui a délivré les permis **un rapport précisant les techniques employées** dans le cadre de leurs activités de recherches.

II. – Si le titulaire du permis n'a pas remis le rapport prescrit au 1° du présent article ou si le rapport mentionne le recours, effectif ou éventuel, à des forages suivis de fracturation hydraulique de la roche, les permis exclusifs de recherches concernés sont abrogés.

#### **Article 3**

(Supprimé)

#### **Article 4 (nouveau)**

Le Gouvernement remet annuellement un rapport au Parlement sur l'évolution des techniques d'exploration et d'exploitation et la connaissance du sous-sol français, européen et international en matière d'hydrocarbures liquides ou gazeux, et sur la conformité du cadre législatif et réglementaire à la Charte de l'environnement dans le domaine minier.





## • Déclaration de Picardie Nature lors de la réunion plénière du SRCAE

Par Yves Maquinghen

Chargé de mission environnement

Dans le cadre du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE), nous sommes réunis pour définir des objectifs et des orientations régionales à l'horizon de 2020 et 2050 en matière de lutte contre la pollution atmosphérique, de maîtrise de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques. Nous avons tous appris il y a quelques mois que des permis de recherche avaient été accordés, en France et en particulier dans le sud de l'Aisne, pour explorer des gisements d'hydrocarbures non conventionnels.

Selon un article récemment publié dans

Climatic Change Letters, l'empreinte carbone d'un puits de gaz de schiste, exploité 20 années durant, est au moins 20% plus importante (voire deux fois plus grande) que l'utilisation du charbon.

Nous demandons à cette assemblée que la déclaration de PICARDIE NATURE, membre du Collectif CARMEN qui lutte contre l'exploration des huiles de schiste sur le secteur de Château-Thierry, puisse figurer dans le compte rendu de cette réunion et nous souhaitons qu'il soit fait mention dans le Schéma régional des impacts négatifs qu'auraient l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels en Picardie.

## • Gaz et huiles de Schiste : quand le lobby des pétroliers demande à bafouer les droits élémentaires...

Preuve si il en est de l'organisation du lobby des foreurs et pétroliers, le courrier de «L'association des foreurs et des professionnels du pétrole» au premier Ministre démontre que la campagne d'appropriation et de d'exploitation des ressources de gaz et huiles de schiste est organisée depuis bien longtemps.

Cela corrobore les hypothèses de la réforme

du code minier qui tombe, non pas par hasard, mais bien en leur avantage et dans une stratégie bien pensée.

Vous trouverez dans cet article du site OWNI une analyse fine du courrier de l'amicale des foreurs : «Le gouvernement réforme le code minier selon les souhaits des pétroliers»





## **Ci-dessous le courrier adressé au M. Fillon, Premier Ministre le 6 septembre 2008 :**

Le 6 septembre 2008

Monsieur le Premier ministre Hôtel de Matignon 57, rue de Varenne 75700 PARIS

Objet : Propositions pour la recherche pétrolière en France

Monsieur le Premier ministre,

Nous sommes entrés dans l'ère du pétrole cher. Sans attendre qu'il soit rare, et donc très cher, il convient de s'interroger sur la manière d'inventorier au mieux les ressources en hydrocarbures de notre pays.

Notre Amicale, forte de 1800 membres incluant 95 sociétés de l'amont pétrolier, s'interroge depuis des années sur la manière dont est organisée la recherche pétrolière en France métropolitaine et dans les DOM TOM.

Nous avons alerté à maintes reprises les différentes administrations concernées, et plus particulièrement l'ex DIREM maintenant rattachée au Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur un certain nombre de sujets qui nous préoccupent comme étant des obstacles à la recherche pétrolière dans notre pays.

Permettez-nous de vous les exposer, car le moment nous paraît opportun compte tenu du mouvement de réforme dans lequel votre gouvernement s'est engagé pour sortir le pays de la léthargie dans laquelle il s'était enfoncé.

Disons en préambule que notre pays renferme des ressources en hydrocarbures très imparfaitement inventoriées ; elles sont certes modestes, mais dans le contexte à venir elles pourront être d'un grand intérêt. Les services de la DIREM s'emploient activement et avec une grande conviction à « vendre » ce potentiel à des compagnies pétrolières mais les obstacles que nous allons vous exposer entravent considérablement leurs efforts.

### **1 – Modalités d'attribution des permis de recherche**

Le système actuel laisse à désirer : modalités trop longues et trop complexes, multiplicité des administrations concernées, communication défailante, etc. Par exemple, certaines demandes de permis sont bloquées depuis des années car elles concernent des zones offshore sur lesquelles le Ministère de la Défense entend garder un total contrôle. Pourquoi laisser la procédure s'enclencher si de tels blocages ne sont pas auparavant répertoriés et éventuellement levés ?

Dans les zones offshore d'outre mer, pourquoi ne pas appliquer le système de mise aux enchères que pratiquent la grande majorité des pays ?

Autre exemple : nous appliquons à la lettre une directive européenne concernant la publication au J.O.U.E. des demandes de permis de recherche : elle ne fait que retarder la procédure, elle n'a jamais apporté aucune nouvelle candidature et la plupart des autres pays de l'U.E. ne l'appliquent pas.

Une refonte du système d'attribution nous semble nécessaire ; elle passe éventuellement par une réforme du code minier ce qui semble faire peur à certains membres de l'administration à qui ces problèmes ont été soumis.

### **2 – Règles concernant l'impact environnemental des travaux de recherche**

Une confusion totale règne en ce domaine :

mauvaise compréhension par les services de l'État de la double procédure minière (titre puis travaux).

décalage entre les exigences des services de l'État et les enjeux réels, en particulier lors de la réalisation des travaux de forage.

méconnaissance technique des services de l'État qui ont tendance à surévaluer l'impact des activités de recherche, ce qui entraîne des études préalables longues et coûteuses. Nul ne conteste la nécessité de protéger l'environnement, mais il convient de garder raison et de ne pas alourdir



exagérément les procédures, car la mise en valeur du sous-sol est aussi un enjeu d'intérêt général.

### **3 – Archéologie préventive**

Comme pour le sujet précédent, il est nécessaire d'avoir une approche plus pragmatique de la réglementation en ce domaine : les exigences de l'administration et les délais imposés par celle-ci sont de nature à décourager les entreprises.

### **4 – Contraintes réglementaires sur les matériels de forage**

Le Règlement Général des Industries Extractives (RGIE) impose actuellement des règles qui pénalisent les contracteurs de forage. Elles sont hors contexte car le matériel est standard au niveau international et la France se distingue en refusant les dérogations nécessaires.

Les administrations concernées alertées par nos soins semblent peu coopératives et se retranchent derrière les textes en refusant de regarder la réalité du terrain. Les services de la DIREM sont parfaitement au courant de ces problèmes et cherchent à les résoudre, mais comment les faire évoluer si « un coup de balai » n'est pas donné d'en haut.

### **5 – Contraintes concernant la législation du travail**

Une société française membre de notre association a été récemment l'objet d'un procès verbal pour 639 infractions au code du travail (emploi de salariés plus de 6 jours par semaine, non-octroi du repos hebdomadaire, dépassement de la durée maximale quotidienne et hebdomadaire de travail), passibles d'autant d'amendes associées : elle ne fait pourtant que suivre des modalités de travail en cours depuis de nombreuses années sur lesquelles certaines inspections du travail « ferment les yeux », mais que d'autres sanctionnent.

A l'inverse, des sociétés étrangères travaillant en France appliquent un rythme admis dans leur pays (postes de 12 heures pendant 14 jours suivis de 14 jours de repos). Ce système est d'ailleurs celui qui s'applique universellement dans la profession (il est généralement sur des cycles de 4 semaines pour les zones hors Europe). Ce rythme s'applique aussi chaque fois que des plateformes travaillent dans l'offshore français.

La profession souhaite donc vivement :

une dérogation permanente concernant le repos dominical pour les travaux de forage ou de reprise de puits (work-over) qui nécessitent un travail continu,

la possibilité d'un rythme de travail continu en 2 postes de 12 heures dans le cadre d'un régime d'activité de 2 semaines de travail suivi de 2 semaines de repos.

La faculté d'avoir recours à cette alternative permettrait une optimisation du temps de travail, une optimisation de la sécurité (sur et hors du chantier) et de limiter le nombre d'intervenants (2 équipes au lieu de 3 par 24 heures).

### **6 – Fiscalité – Redevance départementale et communale des mines (RDCM)**

Le pourcentage de la RDCM reversé aux communes est trop faible pour être motivant. Il serait souhaitable que ce sujet soit réexaminé.

Tous ces problèmes, ainsi que d'autres touchant des domaines proches (stockages souterrains par exemple), sont bien connus des services de l'État qui en ont fait une analyse détaillée et qui en connaissent les solutions. Dans ce domaine, comme dans bien d'autres, ces considérations illustrent l'extrême lourdeur de notre administration et son incapacité chronique à évoluer dans une approche pragmatique des problèmes.

L'enjeu de la mise en valeur de notre sous-sol dans le contexte actuel nous semble très important. Nous comptons donc sur votre intervention pour faire « bouger les choses ».

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, nos respectueuses salutations.

Jacques Sallibartant, Président

Jean-Claude Rémondet, Vice-Président

## • Analyse de la loi interdisant la fracturation hydraulique

Naïfs que nous sommes ! Comment avons-nous pu espérer une loi interdisant l'exploration et l'exploitation des gaz et huiles de schiste ?

**Car le projet de loi voté dernièrement à l'Assemblée Nationale n'a pas pour objet d'interdire l'exploration et l'exploitation des gaz et huiles de schiste, mais d'interdire la technique de fracturation hydraulique.**

Serait bien bête le pays qui abandonnerait tout gisement d'hydrocarbures dans un contexte de réchauffement climatique, de raréfaction des ressources énergétiques fossiles, y compris nucléaires, et de ne pas se lancer dans l'aventure, ou la révolution, qu'est le virage énergétique dont les générations futures auront besoin d'ici peu.. si ce n'est nous mêmes.

Cette nouvelle version est un repli au profit du lobby des industriels pétroliers et gaziers. En confiant la décision au seul ministère de l'industrie, qui, à la lecture du rapport intermédiaire, a démontré sa faveur à l'exploration des hydrocarbures non conventionnels, c'est confirmé que l'environnement n'a décidément pas sa place

dans les grandes orientations nationales énergétiques.

Donc, le choix a été fait à l'Assemblée Nationale de ne pas fermer la porte aux hydrocarbures non conventionnels, mais exit la fracturation hydraulique. Mais qu'est-ce que la fracturation hydraulique ? Comment une loi peut interdire une pratique sans en donner une définition ? Pour nous aider à voir plus clair dans cette loi, vous pouvez lire cet article sur une «Brève analyse de la loi interdisant la fracturation hydraulique» sur <http://gazschiste.wordpress.com/2011/05/11/loi-interdisant-la-fracturation-hydraulique/>

**Pour Picardie Nature, l'exploration et l'exploitation des gaz et huiles de schiste restent une hérésie dans un contexte de réchauffement climatique, une menace pour la préservation de l'environnement et une escroquerie pour les générations futures, et cela quelle que soit la technique...**



## • Procès verbal de l'assemblée générale 2010

### **Nombre d'adhérents électeurs :**

(article 9 des statuts) : 431

### **Nombre total de votants :**

226 (quorum atteint\*)

\*le quorum est fixé à 1/5ème du nombre d'adhérents (article 17 des statuts) soit ce jour 86 personnes

**Nombre de procurations validées :** 158

**Nombre d'adhérents présents :** 68

### **14h Ouverture de la 41ème assemblée générale de Picardie Nature**

#### **Rapport moral du président :**

adopté à l'unanimité

#### **Rapport d'activités :**

adopté à l'unanimité

#### **Rapport de M. Philippe FAUCHILLE, commissaire aux comptes :**

adopté à l'unanimité

#### **Rapport financier et bilan des dépenses présenté par actions :**

adopté à l'unanimité

### **17h Election au conseil d'administration :**

#### **Responsable du vote :**

Dominique Stacoffe

#### **Asseseurs :**

Monica Decanale

Daniel Lemaire

Xavier Commecy

**Nombre de votants :** 226

**Nombre de bulletins exprimés :** 216

### **Résultats**

#### **Membres se présentant :**

Frédéric BLIN

nombre de voix obtenues : 216 (élu)

Bernard COUVREUR

nombre de voix obtenues : 216 (élu)

Régis DELCOURT

nombre de voix obtenues : 216 (élu)

Jean Paul LESCOUTRE

nombre de voix obtenues : 216 (élu)

Arnaud LUQIN

nombre de voix obtenues : 216 (élu)

Christine MARTIN

nombre de voix obtenues : 216 (élu)

Dominique ROUSSEAU

nombre de voix obtenues : 212 (élu)

### **Composition du bureau et du conseil d'administration pour 2011**

**Président :** Patrick THIERY

**Vice-Président :** Régis DELCOURT  
et Jean-Paul LESCOUTRE

**Trésorier :** Jean-Claude GILBERT

**Secrétaire :** Dominique ROUSSEAU

#### **Autres administrateurs :**

Frédéric BLIN, Sylvain BOURG, Bernard COUVREUR, Jean-Claude DAMIENS, Thibaud DAUMAL, Véronique FEUTELAIS, Rémi FRANCOIS, Laurent GAVORY, Arnaud LUQUIN, Christine MARTIN, William MATHOT, Gérard POIRIER, Pierre ROYER, Matthieu TFLACHEBBA.

## • Des élèves de collège offrent un don à Picardie Nature et à FNE

Par Régis Delcourt  
Vice-Président de Picardie Nature

Vendredi 10 juin, Jean-Claude Gilbert, trésorier, et Régis Delcourt, vice-président, se sont rendus au collège Notre Dame de France d'Abbeville pour recevoir deux dons, l'un pour Picardie Nature de 428 € et l'autre pour France Nature Environnement de 202,90 €, offert par les élèves de l'option DP3, découverte professionnelle en classe de troisième.

Dans le cadre de cette option de 3 heures hebdomadaires, ils ont créé une mini entreprise, qu'il ont nommée « Flor&Co », de production et de vente de petites plantes pour la dépollution d'atmosphère intérieure. Ils ont conçu de petit

pots avec accrochage magnétique, permettant d'installer ces plantes sur tous supports métalliques, comme les portes de frigo. Il se sont organisés suivant le modèle d'une véritable entreprise et ont réalisé de substantiels bénéfices.

Ceux-ci ont été distribués pour une part aux 16 élèves de l'option, en bons d'achats, et ils ont décidé d'attribuer le reste à la protection de la nature, en aidant Picardie Nature et FNE. Nous les avons chaleureusement remerciés au nom de notre Conseil d'Administration et avons promis de les informer de nos actions et donc de l'usage de leurs dons.



# • Election au Conseil Economique Social et Environnemental de Picardie

## Les associations de protection de l'environnement interrogées

**Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, il avait été décidé de réformer le conseil économique et social national et les CES régionaux en élargissant leur champ de compétence à l'environnement, en rendant sa composition davantage en adéquation avec la société civile par une intégration des acteurs environnementaux et une féminisation de cette assemblée.**

**Informée de cette évolution, les principales associations de préservation et d'éducation à l'environnement de Picardie, avaient apprécié ce pas supplémentaire vers une démocratie participative et une meilleure représentation des intérêts de la société civile, dont les intérêts environnementaux font partie intégrante.**

Espérant voir le nombre de leurs représentants augmenter significativement (seulement deux représentants actuellement : M. Mortier et M. Gavory), la douzaine d'association avait écrit au mois de février, au préfet de région, M. Delpuech, pour l'informer de la nécessité d'actualiser la liste des associations habituellement pressenties pour proposer des représentants (certaines n'ayant plus d'existence) et pour poser les bases d'une représentativité régionale selon les critères suivants :

- Une diversité de compétences ou de champs d'action dans le domaine de l'environnement (biodiversité, déchets, transport, urbanisme ...)
- Un objet, des buts relevant de l'intérêt général (et non catégoriels)
- Une histoire associative citoyenne (pas d'associations créées par les pouvoirs publics et

une démocratie interne)

- Des activités régulières
- Une cohérence entre les activités et l'objet de l'association
- Un champ d'action au minimum départemental
- La participation à des commissions constituées à l'initiative des préfetures ou des collectivités territoriales, départementales ou régionales

Malheureusement, contrairement à la procédure utilisée lors des précédentes élections en 2002 et 2007 et contrairement à ce qu'avait indiqué le Secrétaire Général aux Affaires Régionales à l'association Picardie Nature en novembre 2010, le Préfet de région, par un arrêté paru pendant les vacances de Pâques, a procédé à la nomination de 4 personnes sans réunir les principales associations environnementales représentatives en Picardie.

Celles-ci dénoncent la manière dont la démarche a été entreprise et rappellent qu'elles jouent, depuis longtemps, le jeu de la concertation en siégeant, bénévolement, dans une multitude de commissions départementales ou régionales instaurées par les préfets :

Agences de bassin, comité de pilotage du Grenelle en région (santé, énergie, biodiversité, déchets), plan Ecophyto 2015, CODERST, plans régionaux et départementaux d'élimination des déchets, commission départementale des sites et paysages (CDS), CDS en formation faune sauvage, en formation protection de la nature, commission des carrières ainsi que dans de nombreuses commissions locales d'information et de surveillance (CLIS) des centres d'enfouissement



technique, commissions locales de l'eau, comités consultatifs de réserves naturelles, comités de pilotage de sites Natura 2000, etc...

Soucieuses d'intégrer la parité homme-femme, que semblait exiger les autorités à l'occasion de l'élargissement de la 3ème commission du CE-SER (organismes représentatifs de la vie collective), les associations avaient des candidates à proposer. A la lecture de l'arrêté préfectoral désignant les 4 nouveaux membres, celles-ci constatent que M. le préfet n'a pas la même lecture de la loi du 6 juin 2000 tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives : 3 hommes et une femme. Par ailleurs son choix s'est porté sur des représentants d'associations institutionnelles et/ou catégorielles.

**Dans ce contexte, les associations ont décidé d'adresser un recours hiérarchique à Mme Kosciusko-Morizet, Ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.**

## Associations signataires :



**Association Pour le Littoral et la Baie de Somme**

**ALEP 80**

**Association de Lutte pour l'Environnement en Picardie**



**Ateliers de la Bergerette**



**Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie**



**En Savoir Plus**



**LE RÔLE DES GENÊTS**

**Le Rôle des genêts**



**Mouvement pour le Droit et le Respect des Générations Futures**



**PICARDIE NATURE**

**Picardie Nature**



**R.O.S.O.**

**Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise**



**Société Linnéenne Nord-Picardie**



**Ternois Environnement**



**Vie et Paysages**



### • Bilan synthétique des prospections d'espèces prioritaires réalisées en 2010

Par Lucie Dutour  
Chargée d'études scientifiques faune

32 taxons à enjeu (11 oiseaux, 7 mammifères, 2 amphibiens, 10 insectes, 2 mollusques) ont été listés pour des suivis spécifiques en 2010. Salariés et bénévoles de Picardie Nature ainsi que plusieurs structures partenaires telles que le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie (CENP) et le Syndicat Mixte Baie de Somme (SMBSGLP) ont ainsi recherché en priorité les espèces de cette liste dans leurs habitats de prédilection. Ce bilan synthétique ne tient compte que des données qui nous ont été transmises à ce jour.

#### Oiseaux

10 espèces d'oiseaux et l'ensemble des anatidés faisaient partie des espèces prioritaires à suivre en 2010. Les prospections ont essentiellement eu lieu dans le cadre de l'atlas de oiseaux nicheurs de France. Seul le Blongios nain a fait l'objet de prospections systématiques sur des secteurs favorables à l'espèce.

#### Blongios nain - *Ixobrychus minutus* (statut régional : Assez rare, en danger)

L'espèce a été recherchée spécifiquement au niveau des étangs de la vallée de la Somme en amont de Ham jusqu'à Sailly-le-Sec, en Vallée de l'Avre entre Amiens et Davenescourt et en Vallée de l'Ancre (Trex, Heilly). 8 bénévoles et 3 salariés (sur 11 journées) ont contacté 26 individus (dont 13 mâles chanteurs). Ces prospections ont ainsi permis de découvrir l'espèce sur 6 nouvelles communes de la région (Saint-Christ-Briost, Epeville, Bethencourt-sur-Somme, Treux, Pont de Metz et Ribemont sur Ancre).

#### Amphibiens

#### Pélodyte ponctué - *Pelodytes punctatus* (Statut régional : rare, vulnérable)

Le secteur du Hâble d'Ault sur le littoral, historiquement connu pour accueillir l'espèce, a

été prospecté prioritairement lors d'une soirée en avril. 8 chanteurs ont été contactés à cette occasion dont 7 sur la commune de Cayeux-sur-mer et 1 sur Ponthoile. La vallée de la Brèche, rare secteur de l'Oise où le Pélodyte a été contacté en 1998, a également été visitée lors d'une prospection en avril mais celle-ci n'a pas permis de retrouver l'espèce.



#### Odonates

#### Agrion de Mercure – *Coenagrion mercuriale* (statut régional : Très rare, en danger critique d'extinction)

35 jours de prospections spécifiques ont été engagés pour rechercher cette espèce sur les vallées favorables de Picardie (vallée de la Thève, vallée du Liger, Vallée de la Bresle, Vallée de la Noye, Ruisseau de l'Hérouval (affluent de l'Epte), vallée des Evoissons, Vallée de la Brèche, Vallée du Matz, Vallée de la Serre et de la Souche). 1 station déjà connue a été retrouvée à Coye-la-forêt au niveau d'un petit ruisseau (62 individus). L'espèce est encore bien présente dans le secteur de Vallée de la Bresle de Gamaches (80) à Saint-Valéry (60) avec 8 stations fréquentées par une cinquantaine d'agrions (effectifs inférieurs à l'état dressé assez finement en 2005). Les effectifs sur le secteur du Ruisseau de l'Hérouval, station non connue avant 2010, ont été les plus élevés (plus de 100 individus localisés sur un tronçon

de 300 à 400 mètres). 1 individu a été vu sur un secteur assez boisé de la vallée de la Brèche et non connu pour accueillir l'espèce.

**Leucorrhine à large queue - *Leucorrhinia caudalis* (statut régional : Très rare, vulnérable)**

Leucorrhine à gros thorax - *Leucorrhinia pectoralis* (statut régional : Exceptionnel, en danger critique d'extinction)

Ces deux espèces ont été recherchées simultanément sur les étangs de la vallée de l'Ourcq entre Bourneville à Mareuil-sur-Ourcq (60), dans les marais de la Souche et sur les étangs entre Fleury et Corcy (02). Sur les 10 jours de prospections réalisés, seule la Leucorrhine à large queue a été contactée à Mareuil-sur-Ourcq, dans les marais de la Souche et à Corcy.

**Orthoptères**

**Ephippigère des vignes - *Ephippiger ephippiger* (statut régional : Exceptionnel, en danger critique d'extinction)**

**Criquet rouge queue - *Omocestus haemorrhoidalis* (statut régional : Exceptionnel, en danger critique d'extinction)**

**Dectique verrucivore - *Decticus verrucivorus* (statut régional : Assez rare, en danger)**

Les coteaux calcicoles et zones de pelouses bien exposées de l'Aisne et de l'Oise ont été prospectés spécifiquement pour ces 3 espèces sans qu'elles ne soient rencontrées. En revanche, des prospections bénévoles complémentaires et les week-ends d'étude organisés dans l'Aisne et dans la Somme ont permis de contacter plusieurs individus de ces espèces : 1 individu d'Ephippigère des vignes a été noté à Peroy-les-Gombries. 4 Criquets

rouge-queue ont été contactés sur une station déjà connue à Berzy le Sec. 1 station de Dectique a été découverte à Chipilly en vallée de la Somme où 2 individus ont ainsi été notés. Plusieurs stations déjà connues ont également été confirmées lors de prospections bénévoles à Lahousoye et à Neufvy-sur-Aronde.

**Lépidoptères**

**Virgule - *Hesperia comma* (statut régional : Rare, en danger)**

Cette espèce localisée sur les larris a été recherchée dans les 3 départements avec une pression de prospection de près de 30 jours de prospections salariées et bénévoles. Les coteaux et pelouses bien exposées du Soissonnais, Laonnois, coteau d'Hallivillers, vallée de l'Epte, Vallée des Evoissons, Vallée de la Bresle, Vallée du Liger, Vallée de l'Automne, Santerre, Haute Somme, Vallée de l'Authie, Vallée des Evoissons, Vallée du Thérain, Vallée de l'Avre, coteaux entre La Neuville-les-Bray et Saily-Laurette ont ainsi été visités en août et septembre. 6 stations fréquentées par ce papillon ont été repérées lors de ces suivis (Lalande-en-Son, Fignières, Inval-Boiron, Maisnières, Chuignolles, Chipilly, Caix, Neufvy-sur-Aronde, Marchais). La station de Maisnières correspond visiblement à un nouveau site.

**Mollusques**

**Bulime trois dents - *Chondrula tridens* (Statut régional : non défini)**

**Bulime zébré - *Zebrina detrita* (Statut régional : non défini)**

6 jours de prospections dans les milieux ouverts et secs en Haute Somme et dans le sud de l'Aisne n'ont pas permis de rencontrer ces 2 espèces.



## • Espèces animales à rechercher par un large public en 2011

Par Sébastien Maillier

Chargé de missions scientifiques faune

Une liste des espèces à étudier plus finement dans le cadre du projet observatoire faune a été définie début 2011.

Parmi celles-ci, plusieurs espèces font l'objet cette année d'une enquête à destination du grand public.

- **écureuil roux** : espèce commune mais répartition à préciser (Aisne surtout)
- **écureuil de Corée** : espèce exotique envahissante (invasive)
- **tortue de Floride** : espèce exotique envahissante (invasive)
- **petite tortue (papillon)** : espèce quasi menacée de nos jours
- **escargot de Bourgogne** : espèce inégalement répartie selon les secteurs géographiques

Pour chacune de ces espèces, il s'agit de renseigner du mieux possible les informations suivantes : effectif, comportement, lieu précis de l'observation. Toutes les observations en Picardie de ces espèces sont intéressantes et nous permettront de produire un état plus précis de la répartition et de l'abondance des 5 espèces.

Vous pouvez donc contribuer à ces enquêtes de terrain en complément des interventions assurées par des naturalistes bénévoles et salariés de l'association. Des conseils pour l'identification vous seront délivrés.



**Pour fournir des données, vous pouvez soit les saisir directement dans la base de données en ligne sur :**

**<http://poste.obs.picardie-nature.org>**

ou contacter l'observatoire faune

**03 62 72 22 55**

**[faune@picardie-nature.org](mailto:faune@picardie-nature.org)**

## • Stage de perfectionnement « Mieux connaître les oiseaux des jardins »

Par Thomas Hermant

Chargé d'études scientifiques faune

Le troisième stage de perfectionnement de la saison qui s'est tenu le 14 mai avait pour objectif de perfectionner des volontaires sur le thème des oiseaux des jardins. Au total, ce sont 18 personnes venues de toute la région qui ont participé à ce stage.

Pour cette occasion, et dans un souci de bien se conformer au contexte de jardin, la journée était organisée au Jardin des Vertueux à Amiens. Ce terrain situé au cœur d'Amiens est un jardin aménagé accueillant un potager, des petits canaux, un plan d'eau, diverses plantations d'arbres, arbustes et fleurs, des zones de friches et de boisement ainsi que divers aménagements paysagers et pédagogiques tels que des cabanes végétales ou en branches tressées, des sculptures diverses en bois, etc.

La ballade au cœur de ce site a été l'occasion de rencontrer diverses espèces et d'apprendre à mieux les reconnaître. Ainsi, les stagiaires ont pu entendre par exemple le chant flûté et crescendo de la Fauvette à tête noire, les cris stridents des Martinets noirs survolant le quartier, le ricanement du Grèbe castagneux,

mais également comparer et reconnaître les Hirondelles rustiques et de fenêtre, observer le Pouillot véloce, etc.

Puis la pause à la mi-journée a été l'occasion de discussions diverses et variées entre les différents participants, notamment sur le jardinage ou encore sur les oiseaux, le tout autour d'un repas apporté par chacun.

Une fois la digestion terminée, et pour achever cette journée, une petite séance d'observation et d'écoute a été réalisée au Marais des trois vaches situé juste en face. Ce fut l'occasion pour le groupe d'admirer les allers et retours des Pics épeichettes dans leur loge, de découvrir le joli spectacle des jeunes Grèbes huppés se laissant porter sur le dos de leurs parents, d'écouter le chant puissant et rapide du Troglodyte mignon, etc.

Une fois le stage terminé, chacun s'en est allé et qui sait, certains se sont peut-être aussitôt replongés dans la vie de leur propre jardin en se disant : « tiens, une Fauvette à tête noire » !

## • Stage de perfectionnement « Atlas des Oiseaux Nicheurs de France Métropolitaine »

Par Thomas Hermant

Chargé d'études scientifiques faune

Le 9 avril dernier s'est tenu le premier stage de perfectionnement de la saison 2011 sur le thème de l'Atlas des Oiseaux Nicheurs de France Métropolitaine.

Six participants se sont retrouvés sur le terrain pour découvrir, au fil de la journée, le fonctionnement de cet atlas. Certains, qui contribuaient déjà à l'AONFM avant cette formation, avaient pour objectif d'améliorer

encore un peu plus leur contribution. Pour les autres, il s'agissait tout simplement de se lancer dans cette aventure.

Pour que ce stage soit un bon moyen de joindre l'utile à l'agréable, le choix du site a été fait en fonction des manques actuels de l'atlas, c'est à dire sur une zone où le nombre de données était nettement insuffisant. Ainsi c'est le carré n°E065N699, sur le secteur de Rubempré (nord



d'Amiens), qui a été retenu. Une seule espèce y était à ce jour recensée, l'Hirondelle rustique !

La journée a donc débuté par des explications diverses sur le fonctionnement de l'atlas, allant du protocole à la saisie des données en passant par la présentation du maillage régional, la prise de notes dans les carnets, etc. Au cours de ces échanges, chacun a alors pu soumettre ses interrogations et des réponses ont été apportées.

Le stage a également été l'occasion d'améliorer les connaissances des six observateurs sur les chants et les critères de détermination des oiseaux qui ont pu être contactés sur le terrain tout au long de la journée. Différents milieux ont d'ailleurs été prospectés afin de

contacter un panel d'oiseaux assez varié. Ainsi, la matinée a débuté au cœur d'un village, puis s'est poursuivie au bord de plans d'eau, avant de s'achever sur un chemin de campagne traversant prairies et cultures. La pause de midi a ensuite été l'occasion d'un pique-nique au milieu des prairies et des haies. Puis l'après-midi, ce sont des milieux plus boisés qui ont été prospectés.

À la fin de la journée, ce sont au total 37 espèces qui ont été trouvées sur ce carré, ce qui constitue une bonne base pour le secteur. Le stage a ainsi apporté une contribution intéressante à l'atlas à la fois en terme de formation d'observateurs mais aussi de données collectées.



## • Stage de perfectionnement « Consigner et exploiter les données »

Par Thomas Hermant

Chargé d'études scientifiques faune

Le second stage de perfectionnement de 2011 intitulé « saisir et exploiter les données » a eu lieu le 30 avril. 5 personnes se sont réunies dans la matinée autour d'un café et de jus de fruits au sein des locaux de l'association, avant de débiter cette séance de formation.

La partie en salle a permis aux personnes présentes d'assister à une présentation de la base de données en ligne. Des explications leur ont été apportées sur la façon de saisir les

données d'animaux collectées sur le terrain. Ainsi, la localisation des observations et chacun des champs de saisie ont été présentés dans le détail. Ce sont ensuite les outils proposés par la base de données, tels que l'extraction de données, la consultation de l'état d'avancement régional de l'Atlas des Oiseaux Nicheurs de France qui ont fait l'objet d'une présentation afin que chacun des participants sache les utiliser de manière optimale.

Enfin, pour terminer cette séance théorique, une démonstration d'utilisation d'un logiciel de cartographie a été proposé aux stagiaires.

Durant toute cette matinée, chacun a pu obtenir des réponses à ses interrogations, ce qui a permis de lever le doute sur plusieurs points de l'utilisation de la base.

À midi, le groupe s'est ensuite rendu au Marais des trois vaches à Amiens pour un pique-nique convivial au bord de l'eau.

À la fin du repas, le groupe s'est armé de jumelles et de filets à papillons et a entamé une ballade au cœur du marais afin de collecter des

données et de se familiariser encore un peu plus avec la faune sauvage qui nous entoure. Une fois la promenade terminée et les données toutes consignées dans un carnet, le groupe a regagné les locaux de l'association pour l'ultime étape de ce stage : la saisie en ligne !

Tour à tour, chacun des observateurs s'est installé devant l'ordinateur et a saisi une partie des données afin de mettre en pratique les acquis de la matinée et de se familiariser avec le masque de saisie en ligne. Et en fin de journée, il semblait que cette activité soit devenue un jeu d'enfants pour tous les participants !

## • 500 000 données !

Par Nicolas Damiens  
Analyste programmeur SIG

Le 31 mai dernier, le nombre de citations [1] enregistrées dans la base de données naturaliste a dépassé les 500 000. La base croît assez rapidement puisque entre 2008 et 2010 le nombre de citations a augmenté en moyenne de 12% [2] par an, contre 3% entre 2000 et 2010. Avec l'élargissement des groupes d'espèces que l'on peut enregistrer dans la base, et l'arrivée des données provenant des partenaires, il est probable que ces chiffres soient également à la hausse cette année.

Depuis le précédent point en février de nouvelles fonctionnalités ont été ajoutées : on peut joindre une ou plusieurs images aux observations, un nouveau masque de saisie utilisant le GéoPortail a été introduit, cela permet d'accéder à l'ensemble des fonds de carte IGN. Sur celui-ci on peut aussi trouver un répertoire où l'on peut enregistrer ses lieux d'observations, dans ce répertoire il sera, bientôt, possible de créer ses polygones.

Une nouvelle liste de discussions « base-devel » a également été créée pour discuter du développement de la base. Les modifications et avancées y sont annoncées et discutées, c'est le lieu où l'on peut venir proposer de nouvelles fonctionnalités et suivre l'activité de la base. La liste est ouverte aux utilisateurs de la base de données en ligne décidés à en faire leur outil.

[1] une citation est constituée au minimum d'une date, d'un lieu et d'une espèce

[2] c'est la date de l'observation qui est utilisée pour les calculs pas la date de saisie



### • A l'attention des agriculteurs : Pendant les moissons, protégeons les busards

Par Alison LE GAREC  
Technicienne faune sauvage

Tous les ans, au moment de la moisson, agriculteurs et naturalistes se trouvent confrontés au même problème. Que faire des espèces animales protégées par la loi qui vivent dans les champs (et notamment des poussins qui ne volent pas encore) et risquent de se faire hacher menu ? Les busards font partie de ces espèces.

Contrairement aux autres rapaces qui nichent dans les falaises ou les arbres, les busards, qu'il soient « cendrés » (des migrateurs qui reviennent d'Afrique fin Avril), ou « Saint-Martin », font leur nid à même sol. En conséquence de la disparition de leur milieu naturel, les steppes herbeuses et marécageuses, ils ont trouvé dans les champs cultivés un milieu de substitution.

Les femelles pondent trois ou quatre œufs dans une simple coupe d'herbes sèches. Les poussins naissent courant Juin pour s'envoler courant Juillet. Incapables de s'envoler lors du passage des machines, les poussins se font happer par les moissonneuses-batteuses, souvent à l'insu des agriculteurs.

C'est pourquoi, partout en France, des actions sont menées par les associations de protection de la nature avec les agriculteurs pour la protection des busards. En Picardie, l'association Picardie Nature avec l'aide de bénévoles intervient pour protéger les nichées de la destruction. Ces bénévoles vont, dans le respect des cultures et des propriétés, assurer un repérage de nids, et prendre en accord et en collaboration avec les agriculteurs, les dispositions nécessaires à leur sauvegarde.

En protégeant les busards, c'est aussi les récoltes que l'on protège.

Ces rapaces sont en effet de grands destructeurs de campagnols. Un couple et leurs jeunes peuvent en consommer plus d'un millier à chaque saison. Contrairement à ce que beaucoup semblent croire, les trois quarts du régime alimentaire du Busard Saint Martin sont constitués de campagnols, bien qu'il ne dédaigne pas à l'occasion insectes, jeunes lapins, passereaux et batraciens. Avec quelques 13 000 couples la France héberge près de la moitié de la population européenne de busards, les deux espèces confondues. La Picardie en compte près de 300. Un patrimoine qu'il serait dommage de laisser disparaître, afin que la plaine agricole reste synonyme de vie.

Que faire si vous trouvez un nid de busards en cours de moisson ?

Un grand oiseau brun s'envole à quelques mètres devant la moissonneuse ? Cela signale à coup sûr la présence d'un nid de busard. Dans l'urgence et pour ne pas bloquer votre travail :

si le nid est découvert à proximité immédiate d'une friche ou d'une parcelle de haute végétation non moissonnée, y déplacer les jeunes et la coupe du nid (à 15 mètres maximum).

On peut aussi, après avoir enlevé les poussins du nid, passer la moissonneuse, la barre de coupe relevée, de façon à ne récolter que le grain, la paille restant sur pied et replacer aussitôt après le nid provisoirement.

Ensuite, dans tous les cas, appeler dès que possible Picardie Nature au 06.37.15.78.20 : une équipe de bénévoles pourra intervenir pour que la protection des busards ne perturbe pas votre travail pour faire un suivi de la nichée et répondre à vos questions.





## • Sécheresse : donnons un nid aux hirondelles

Par Alison LE GAREC

Technicienne faune sauvage

Qui se réjouit encore du temps sec ? Certainement pas les hirondelles. Même si les températures récentes leur ont permis de trouver les insectes en nombre suffisant pour se nourrir, le manque d'eau les a empêché de construire leurs nids. Sans eau, pas de boue. Sans boue, pas de nid. Sans nid, pas de renouvellement des populations déjà considérablement réduites depuis 20 ans. Voici quelques conseils pour leur venir en aide.

Si des hirondelles nichent, ou ont niché près de chez vous (que leur(s) nid(s) soi(en)t encore en place ou non) :

- **la flaque** : dans un endroit bien dégagé (tout prédateur sera donc facilement repéré), aménagez une petite flaque d'eau entourée de terre. L'important est qu'il reste toujours entre la flaque et la partie haute du creux toute une plage de boue fraîche à différents stades : du plus liquide au plus compact. Alimentez chaque jour votre flaque en eau pour éviter qu'elle ne sèche.

- **le bac à boue** : si tout est goudronné, dans un bac assez plat (à fabriquer soi-même ou utiliser un dessous de jardinière pas trop étroit ou un couvercle de poubelle) disposez de la boue que vous aurez récoltée au bord d'une pièce d'eau, ou que vous aurez concoctée vous-même :

## • Destructeurs : coups durs pour les hirondelles

Autrefois annonciatrices du printemps, les hirondelles aujourd'hui nous dérangent... Elles salissent ! Pourtant des solutions très simples existent.

Picardie Nature a été récemment alerté sur la destruction de plusieurs dizaines de nids d'hirondelles dans une ferme au nord d'Albert.

terre+argile, et arrosez. Il faut alors tenir la boue toujours fraîche, ni trop humide, ni trop sèche. Le test : prenez une boulette que vous malaxez entre vos doigts. Elle doit être bien collante sans être trop liquide.

**Vous pouvez aussi les aider en leur fournissant un nid «clefs en mains»** (ou plutôt en «ailes») :

- que **vous construisez vous même**, pour les bricoleurs (des plans sont disponibles sur : <http://nichoirs.net/page5-9.html> ),

- ou que **vous achèterez** sur un site internet spécialisé, pour les bricoleurs qui n'ont pas le temps...



Dans le cadre de sa mission de protection de la faune sauvage, l'association a immédiatement contacté l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage). Selon les conclusions qui seront rendues par l'ONCFS, l'association se réserve le droit de poursuivre les auteurs des destructions.

Certains propriétaires de bâtiments et maires de communes évoquent souvent les salissures provoquées par les couples nicheurs pour justifier la destruction des nids, parfois en pleine période d'élevage des jeunes. Pour éviter les «nuisances» liées à la présence de colonies, des solutions alternatives à la destruction sont pourtant faciles à mettre en œuvre, comme la pose de planchettes pour récupérer les fientes, une fois le couple installé dans le nid :



Pour que l'Homme et la Nature puissent encore cohabiter...

## • Mangeoires d'été : DANGER !

Par Stéphane SOYEZ - Responsable du Centre de sauvegarde

Le 6 mai dernier un particulier de la commune de Montdidier (80) contacte le centre de sauvegarde et nous relate un fait étrange. Depuis une quinzaine de jours, il observe des verdiers d'Europe, le plumage gonflé, se laissant anormalement approcher et mourant en l'espace d'un ou deux jours.

Une dizaine d'oiseaux de cette espèce connaîtront le même sort ainsi qu'une Tourterelle turque... Empoisonnement ?

Tout début juin, même cas de figure pour deux verdiers cette fois-ci sur la commune de Chaulnes (80) distante de 35 km. L'un de ces deux animaux, porteur d'une bague, s'avérera être un ressortissant belge.



Deux cadavres seront récupérés et nécropsiés (révélant un excellent état musculo-squelettique mais des lésions d'entérites ainsi qu'un contenu intestinal noir foncé). Après enquête auprès des découvreurs il s'avère que ces oiseaux ont été victimes d'un trop plein d'attention !

Les deux jardins étaient équipés de nombreuses mangeoires encore garnies en cette saison... Beaucoup de graines tapissaient le sol attirant les oiseaux mais aussi de petits rongeurs (pris sur le fait dans l'un des deux cas).

Manger à la même table aura été fatal à ces oiseaux. En effet souris, mulots et autres rongeurs sont naturellement porteurs de salmonelles et contaminent les reliefs de repas aux dessous des mangeoires. On connaissait déjà les risques de dépendance et de déséquilibre liés au nourrissage artificiel, voici une autre bonne raison de s'abstenir.

Alors en cette saison, amis des oiseaux levez le pied concernant la restauration rapide... et n'oubliez pas de changer l'eau des fontaines tous les jours.

## • Formation à l'intervention sur un animal échoué

Par Laëtitia Dupuis

Chargée de mission Phoques

Le Centre de Recherche sur les Mammifères Marins (CRMM) de La Rochelle coordonne un réseau national dont les membres interviennent sur tout mammifère marin échoué sur les littoraux de métropole et des DOM-TOM.

Les mammifères marins sont protégés, leur capture et leur transport, qu'ils soient morts ou vivants, sont réglementés. Le CRMM et le Ministère de l'Environnement délivrent des autorisations nominatives appelées «carte verte» permettant, par exemple, de transporter un phoque échoué vivant vers un centre de soins ou de récupérer un cadavre échoué sur une plage en vue de son autopsie.

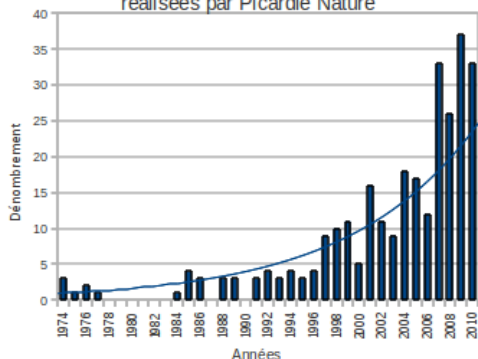
Deux membres de Picardie Nature sont actuellement titulaires de cette autorisation et interviennent régulièrement sur la zone littorale allant du Tréport (76) au Touquet (62). Les animaux échoués vivants (presque exclusivement des phoques) sont transportés au Centre de sauvegarde de la Faune Sauvage de Picardie Nature où ils sont soignés puis remis en milieu naturel. Selon leur état de putréfaction, soit les animaux morts sont transportés pour autopsie au laboratoire vétérinaire départemental, soit quelques prélèvements sont réalisés sur place et l'animal est directement équarri.

Le nombre d'interventions varie chaque année, et la tendance montre une augmentation.

L'association a souhaité faire bénéficier, aux personnes qui assistent régulièrement les titulaires de la carte verte, une formation à l'intervention sur un mammifère marin échoué.

La formation s'est tenue du 2 au 4 mai 2011 au Laboratoire Vétérinaire Départemental. Un formateur, venu de La Rochelle, a proposé 1,5 jour de théorie et 1 jour de pratique. Le contenu de la formation était principalement axé sur l'intervention auprès d'animaux morts : législation, reconnaissance des espèces, méthodes de prélèvements, études en cours, gestion des risques... Huit membres de Picardie Nature ont suivi cette formation, dont les deux titulaires de la carte verte qui souhaitaient se mettre à jour ! Reste aux six autres personnes à pratiquer les prélèvements en binôme avec les deux titulaires avant de se lancer dans l'intervention de façon autonome !

Nombre d'interventions sur un mammifère marin échoué réalisées par Picardie Nature



Un grand merci à Sophie Dardahlon - LVD pour l'accueil de cette session de formation dans les locaux du laboratoire et à Willy Dabin - CRMM pour la transmission de ses connaissances et sa patience.

## • Nayouk a retrouvé la mer

Par **Laëtitia Dupuis**  
Chargée de mission Phoques

«Nayouk», le jeune Phoque gris qui s'était échoué en baie de Somme le 19 janvier dernier en Réserve Naturelle et qui avait transité par le Centre de la Faune Sauvage de Picardie Nature puis par le centre du CHENE avant de terminer sa période au centre de soins à Océanopolis (voir l'article) a regagné son milieu naturel le jeudi 21 avril 2011 sur la Plage de Ruscumunoc à Plouarzel (29).

Remise à l'eau en compagnie d'un autre Phoque gris, «Nayouk» a pris le temps de découvrir les algues brunes de la mer d'Iroise...



puis le sable... avant de regagner la mer !

**Merci à Christine Dumas d'Océanopolis pour les soins apportés, les nouvelles diffusées régulièrement et les photos envoyées de ce phoque.**

## • Début de la surveillance estivale des phoques

Par **Laëtitia Dupuis**  
Chargée de mission Phoques

Ce samedi 11 juin, la surveillance estivale des phoques de la baie de Somme a débuté, avec l'arrivée de 6 écovolontaires et stagiaires venus pour deux semaines ou plus, participer aux missions d'écovolontariat. Ils ont participé à la formation qui sera dispensée aux participants, chaque samedi, jusqu'à la fin août :

- présentation de l'association et du programme d'étude et protection des phoques (organisation, missions, rythme de vie des animaux...) sur présentation informatique ;

- découverte des postes d'observation sur le terrain ;

- présentation de la Réserve Naturelle de la baie de Somme et de la législation qui s'y applique (cette dernière partie fut réalisée par F.Simon, garde de la Réserve Naturelle).

Cette journée a été suivie par deux journalistes de France 3 Picardie qui ont présenté un reportage au JT 19/20 de France 3 Picardie.



## • Pôle développement durable

### • Chartèves : la démarche continue...

Par Virginie Coffinet

Chargée de mission scientifique continuités écologiques

Le 9 mai dernier s'est tenu un comité de pilotage sous la direction de M. Régis ELBEZ, sous-préfet de l'Aisne. Lors de cette réunion, le bureau d'études ECOGEE nous a présenté différents scénarii d'aménagement du site. Point important sur la méthode, les propositions se basent uniquement sur les données d'inventaires flore de 2010 et **elles ne tiennent pas compte de données flore anciennes ni de la faune**. Un complément a donc été demandé.

Lors de cette réunion **un consensus a été proposé** par le Conservatoire Botanique National de Bailleul : préserver une large partie du haut du coteau en Réserve Naturelle Régionale, conserver une bande tampon en bas de coteau, à proximité des habitations et consacrer la partie centrale à une viticulture 'raisonnée'. Cette proposition permet de préserver la plupart des espèces protégées tout en permettant une utilisation du site par les viticulteurs. La mairie de Chartèves s'engage à

prendre en charge la gestion de la bande de bas de coteau qui ne serait donc pas incluse dans la Réserve naturelle.

**Les viticulteurs n'ont pas remis en cause cette proposition** et ont laissé entendre qu'un compromis pouvait être trouvé si un calendrier des actions était proposé et leur convenait !

Picardie Nature a rappelé une fois de plus que nous souhaitons que l'ensemble du coteau soit protégé règlementairement car de nombreuses espèces faune et flore sur ce coteau sont protégées ainsi que leur habitat et que ce coteau constitue un réservoir de biodiversité unique pour l'ensemble du réseau de coteaux calcaires de la vallée de la Marne.

M. le sous-préfet a conclu cette réunion en indiquant qu'aucun consensus n'a été trouvé mais que des lignes directrices ont été tracées... Une nouvelle réunion sur la base d'une nouvelle proposition du bureau d'études sera programmée rapidement... **Affaire à suivre...**

### • Infraction à la législation sur les espèces protégées : deux nouvelles affaires

Par Patrick Thiery - Président

et Yves Maquinghen - Chargé de mission environnement

Picardie Nature a décidé de s'engager dans deux affaires concernant le département de l'Aisne, l'une soulevée par des ornithologues et l'autre par la brigade départementale de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Il y a un peu plus de deux mois des ornithologues constataient qu'un arbre dans lequel avait niché à plusieurs reprises un couple de cigognes blanches, avait été abattu, sans doute volontairement. Une instruction est en cours. Nous n'attendons pas nécessairement une forte condamnation financière mais plutôt une prise de conscience et des mesures de réparation afin que les cigognes puissent à nouveau s'installer dans le marais concerné.

Pendant que certains s'engagent dans des actions de protection des amphibiens quand débute leur migration, d'autres les attendent pour les capturer et les vendre, probablement à des restaurateurs. C'est à l'occasion d'un contrôle effectué par la brigade de l'Aisne de l'ONCFS, que les agents de la police de l'environnement ont surpris plusieurs personnes se livrant à une capture en masse (4000 animaux !) de grenouilles rousses, dans le nord de l'Aisne, près de la frontière belge. Picardie Nature a décidé de porter plainte, espérant qu'une forte condamnation financière calmera les trafiquants pour longtemps.



## • Transferts de déchets dans l'Aisne : Ternois Environnement a observé d'étonnants transports.

Par Patrick Thiery - Président  
et Yves Maquinghen - Chargé de mission environnement

L'une de nos associations adhérente, Ternois Environnement avait saisi M. le Préfet de l'Aisne, dès le 6 avril, sur la problématique de la connaissance et du contrôle des flux de déchets du département de l'Aisne, en particulier pour ceux qui constituent l'activité de la plateforme de transfert de HOLNON, dédiée uniquement aux ordures ménagères et déchets industriels banaux.

Deux mois après cette saisine, en l'absence de réponse de l'Administration, PICARDIE NATURE, dans un nouveau courrier, rappelle les différentes informations qui ont été transmises soit directement, soit par les messages adressés au Sous-Préfet de Saint-Quentin. A savoir :

1. Le courrier du 6 Avril qui évoque des flux vers Laon ou Reims ; flux qui à cette date seront identifiés comme aboutissant à ALLEMANT ou CHAUNY
2. Le courrier du 7 Avril qui précise le logigramme envoyé dans un premier temps avec une anomalie d'édition.
3. Le courriel du 19 Avril qui rapporte une observation de flux se terminant en dépôt dans un parking d'une entreprise de la région de Reims ; courriel adressé à Monsieur le Sous-

préfet.

4. Le courriel du 6 Mai qui rapporte une observation de flux se dirigeant à l'entrée de Soissons, courriel adressé à Monsieur le Sous-préfet.

L'enquête menée par Ternois Environnement avait débuté suite à l'observation de nombreux transports de déchets non bâchés et d'envois qui polluent les parcours et les abords des centres dédiés.

L'ensemble des observations effectuées par ses membres a montré que **rien ne correspond aux flux annoncés au départ de HOLNON et à destination exclusive de FLAVIGNY** (ce qui est la conformité requise par l'arrêté IC / 2009 / 123 du 20 AOUT 2009 et confirmé par le rapport DREAL du 6 / 10 / 2010 concernant le site de FLAVIGNY) . **Des départs vers REIMS ont même été observés !**

Nous avons donc demandé que les services de l'Etat procèdent à une enquête pour vérifier la légalité de ces mouvements de déchets, au regard des dispositions du PDEDMA de l'Aisne mais aussi celui de la Marne. Une copie du courrier a été adressé pour information à M. DAUDIGNY, président du conseil général de l'Aisne ainsi qu'à son homologue de la Marne.



## • Enquête : les dépôts sauvages de déchets en Picardie

Par Yves Maquinghen

Chargé de mission environnement

A l'heure où la France tente de trouver des solutions pour une meilleure gestion des déchets, il existe encore dans nos campagnes, dans nos villes, des décharges de déchets, ceci sans autorisation. L'association Picardie Nature, avec la Sentinelle de l'Environnement, met à disposition des citoyens un guide sur les démarches à réaliser lors de la découverte d'une décharge sauvage. Picardie Nature vous invite à **recenser les décharges sauvages et les brûlages de déchets aux abords de vos communes** et vous propose de vous apporter son aide dans les démarches de lutte contre la pollution.

### Cas de figure

Tout dépôt de déchets qui ne fait l'objet d'aucun affichage d'autorisation préfectorale est illégal. On peut distinguer les dépôts sauvages isolés qui sont strictement interdits, des décharges de déchets urbains qui doivent avoir et afficher une autorisation préfectorale (législation des ICPE – art 21 du décret 77-1133), sans quoi elles sont qualifiées de décharges sauvages et sont donc tout aussi interdites. Quand les apports sont réguliers il peut s'agir de décharge brute communale, c'est-à-dire d'un dépôt exploité par la municipalité ou laissé par elle à disposition de ses administrés sans autorisation préfectorale, ce qui est parfaitement illégal. Les dépôts de ferraille causent d'importantes nuisances au voisinage, au paysage et à l'environnement (écoulements d'hydrocarbures dans le sol pour les casse-autos...). Au delà de 50 m<sup>2</sup>, ils doivent afficher une autorisation préfectorale. Le maire est responsable des dépôts d'objets divers et de déchets, même illégaux, effectués sur le domaine public.

### Le brûlage des déchets

Le brûlage des déchets peut être non seulement à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, mais aussi être la cause de la propagation d'incendie si les feux ne sont pas correctement surveillés et contrôlés. Les articles L.1421.4 du Code de la Santé Publique et L.2542.1 et suivants du Code

Général des Collectivités Territoriales chargent le maire d'assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publique au sein de sa commune.

Dans le cadre de ses pouvoirs de police, il peut donc avoir à gérer des plaintes relatives au brûlage sauvage de déchets. Pour cela, il peut s'appuyer sur le règlement sanitaire départemental.

Le règlement sanitaire départemental (RSD) interdit le brûlage à l'air libre des déchets ménagers et assimilés. A ce propos, l'article 84 stipule clairement que « Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit. La destruction des ordures ménagères et autres déchets à l'aide d'incinérateur individuel ou d'immeuble est interdite ».

Les déchets verts issus des jardins entrent bien dans la catégorie des déchets ménagers et assimilés dont le brûlage est interdit par l'article 84 du RSD.

Enfin, le brûlage sauvage des déchets des entreprises constitue une infraction à l'article L.541-22 du Code de l'Environnement qui stipule que les installations d'éliminations de déchets doivent faire l'objet d'un agrément de l'administration. Les conditions à respecter peuvent varier selon le type d'installation et la nature des déchets à traiter.

### Que dit la Loi ?

*Les articles L. 541-1 et suivants du code de l'environnement interdit absolument tout dépôt sauvage de quelque nature qu'il soit. Les décharges brutes communales sont interdites par la circulaire du 9 août 1978. La loi n° 92-646 du 13 juillet 1992 interdit, quant à elle, les décharges, elle impose que seuls les déchets ultimes (qu'on ne peut plus ni valoriser, ni recycler et dont on ne peut plus réduire le caractère polluant) puissent être acceptés en centre de stockage*

*Depuis 2002, toutes les décharges illégales auraient dû être résorbées. Depuis le décret du 15 mars 2006, les décharges inertes sont soumises à autorisation préfectorale (et non plus sur simple autorisation de la mairie).*





# Enquête : les dépôts sauvages de déchets en Picardie

PICARDIE NATURE

A l'heure où la France tente de trouver des solutions pour une meilleure gestion des déchets, il existe encore dans nos campagnes, dans nos villes, des décharges de déchets, ceci sans autorisation. L'association Picardie Nature, avec la **Sentinelle de l'Environnement**, met à disposition des citoyens un guide sur les démarches à réaliser lors de la découverte d'une décharge sauvage. Picardie Nature vous invite à **recenser les décharges sauvages et les brûlages de déchets** aux abords de vos communes et vous propose de vous apporter son aide dans les démarches de lutte contre la pollution.

Vous pouvez : • imprimer ce formulaire, le remplir lisiblement et l'envoyer à :

**Picardie Nature – Sentinelle de l'Environnement**  
BP 70010  
80097 Amiens cedex 3

ou bien • remplir ce formulaire directement depuis votre ordinateur, l'enregistrer et l'envoyer par e-mail à :

[yves.maquinghen@picardie-nature.org](mailto:yves.maquinghen@picardie-nature.org)

NB : Lorsque vous voyez écrit « choisissez » une liste déroulante est proposée dans la case suivante, merci de ne pas ajouter de champs

## Coordonnées précises de l'observateur<sup>1</sup>:

Nom :	<input type="text"/>	Prénom :	<input type="text"/>
Structure :	<input type="text"/>		
Adresse :	<input type="text"/>		
	<input type="text"/>		
Code postal :	<input type="text"/>	Commune :	<input type="text"/>
Numéro de téléphone (facultatif) :	<input type="text"/>		
e-mail :	<input type="text"/>		
Je souhaiterais participer à des actions de protection de l'environnement près de chez moi (choisissez) <sup>2</sup>	<input type="checkbox"/>		

<sup>1</sup> Ces informations ne seront utilisées que dans le cadre de l'enquête et nous permettront de vous recontacter afin d'avoir d'éventuelles précisions sur vos observations et/ou pour vous informer des résultats de l'enquête

<sup>2</sup> « oui » ou « non »

Date de l'observation :	<input type="text"/>	Heure de l'observation :	<input type="text"/>	(choisissez) <sup>3</sup>	<input type="text"/>
-------------------------	----------------------	--------------------------	----------------------	---------------------------	----------------------

<sup>3</sup> « matin », « après-midi » ou « soir »

## Localisation de l'observation : (donnez la localisation la plus précise possible)

Département (choisissez):	<input type="text"/>		
Commune :	<input type="text"/>		
Adresse/lieu-dit/Nom de la forêt/du bois :	<input type="text"/>		
Type de route (choisissez) <sup>4</sup> :	<input type="text"/>	n°	<input type="text"/>
Paysage à proximité (choisissez) <sup>5</sup> :	<input type="text"/>		
Commentaires/Précisions :	<input type="text"/>		
	<input type="text"/>		
	<input type="text"/>		

<sup>4</sup> « chemin agricole », « route communale », « départementale » ou « nationale »

<sup>5</sup> « bois », « champs cultivés », « prairie », « haies », « ville/village », « marais », « plan d'eau » ou « autre (précisez) »

## Détails de l'observation :

Nature des déchets (gravats, ménagers...) :	<input type="text"/>		
Quantité approximative observée (choisissez) <sup>6</sup> :	<input type="text"/>	N'hésitez pas à joindre des photos !	
Date d'existence :	<input type="text"/>		
Commentaires/Précisions :	<input type="text"/>		
	<input type="text"/>		
	<input type="text"/>		

<sup>6</sup> « entre 1 et 9 », « entre 10 et 49 », « entre 50 et 99 » ou « plus de 100 » en m<sup>3</sup>



## • Sécheresses précoces : il faut traiter le problème à la source

Par Yves Maquinghen

Chargé de mission environnement

Cette année le feuilleton de l'été sur les arrêts sécheresse en série se joue au printemps. La situation des nappes en avril est très préoccupante et huit départements ont déjà pris des mesures de restriction sur les consommations d'eau. Malgré la crise, l'État relâche ses efforts face aux revendications de certains « irrigants ».

### Réaction de FNE :

#### Changement climatique et irrigation épuisent la source

Environ 58% des réservoirs naturels affichent un niveau inférieur à la normale. C'est le cas notamment de la plus grande partie du bassin parisien, du Cher et dans le sud-ouest pour plusieurs grands aquifères. Cette situation est le résultat de plusieurs années de déficit pluviométrique selon le Ministère de l'écologie, mais probablement aussi des prélèvements excessifs pour l'irrigation, que les précipitations ne permettent plus de compenser.

#### Adaptation au changement climatique : éviter les gouttes d'eau dans l'océan

En 2007, l'Europe a établi une hiérarchie[1] claire entre les mesures à prendre pour adapter nos activités au changement climatique. La logique qui prévaut dans cette hiérarchie est l'adaptation des activités au changement plutôt que la tentative désespérée de modifier le milieu pour lui faire retrouver son état « initial ». Ainsi les créations de réservoirs d'eau ne doivent être envisagées que lorsque toutes les solutions permettant d'économiser l'eau ont été mises en œuvre. Or c'est la politique inverse qui est menée en France : le respect des volumes prélevables, qui doit permettre le partage de la ressource entre les différents usages et dont une partie des agriculteurs ne veut pas, est sans cesse repoussé. Une partie des irrigants refuse de jouer collectif et de s'organiser dans le cadre d'un organisme unique censé répartir les volumes prélevables entre eux. Les ministères de l'écologie et de l'agriculture

doivent engager une vraie politique d'économie d'eau et d'évolution des filières agricoles, qui fait cruellement défaut aujourd'hui.

### Changer de culture

C'est l'argent public qui finance la dégradation des nappes et des rivières. Les retenues sont financées, jusqu'à 100% par subventions publiques, à 70% par les agences de l'eau. Les cultures gourmandes en eau, maïs en tête, sont confortées par la création de retenues de substitution censées prélever l'eau en dehors des périodes estivales. Or le manque d'eau est chronique et ces ouvrages risquent d'étendre la durée des basses eaux au-delà de sa période normale.

Pour Bernard Rousseau, ancien président et responsable des politiques de l'eau à FNE : « Le financement des retenues de substitution par les agences de l'eau est contre-productif, car l'objectif premier est l'atteinte du « bon état des eaux »[2], aussi bien en qualité qu'en quantité. Or ces réservoirs d'eau pérennisent justement les cultures les plus gourmandes en eau et la monoculture, qui ne peut se passer de nitrates et de pesticides, alors même qu'il faudrait encourager à cultiver des espèces moins gourmandes en eau.»

« Nous demandons l'arrêt du développement des retenues de substitution et de leur subventionnement public, le respect des volumes prélevables et un plan ambitieux de développement de filières agricoles alternatives nécessitant peu d'intrants, à commencer par un financement de l'agriculture de Haute Valeur Environnementale » conclut Jean-Claude Béveillard, responsable des questions agricoles à FNE.

[1] Faire face aux problèmes de rareté de la ressource en eau et de sécheresse dans l'Union européenne, communication de la commission au parlement européen et au conseil, com (2007) 414

[2] Directive Cadre Eau : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>

## • Sécheresse 2011 : le même scénario que 1976 ?

Par Yves Maquinghen  
Chargé de mission environnement

L'été en Picardie est venu bien avant l'heure. Bien que l'extrême douceur que nous constatons depuis la fin mars soit assez agréable nous voyons les conséquences avec un épisode de sécheresse fort et qui ne semble pas prêt de s'atténuer. 2011 pourrait être une nouvelle année de référence par rapport à 1976, à la différence que nos réserves d'eau souterraine sont plus fortes que 1976... mais la météo n'est pas des plus favorables pour les semaines à venir.

### Le point sur la situation en Picardie :

**La Somme** : les trois quarts du département ont dépassé le seuil d'alerte (Vallée de la Selle, Arrière Littoral Picard, Scardon,...).



Concernant l'arrière Littoral Picard, deux facteurs peuvent se combiner pour expliquer cette tendance à la baisse qu'il conviendrait d'objectiver et de quantifier : la gestion des écoulements, des fossés, qui peut précipiter l'évacuation des eaux douces vers la mer en drainant le territoire et les prélèvements massifs dans la nappe, essentiellement attribuables à l'irrigation agricole.

Pour la première fois, nous avons observé de façon répétée l'irrigation de parcelles de blé dans la périphérie des zones humides arrière-

littorales.

Si nous comprenons sans peine le choix fait par les agriculteurs d'exploiter une ressource précieuse pour leur activité et accessible à très faible coût, nous ne pouvons accepter que ces prélèvements mettent en péril l'avenir des zones humides que la France s'est engagée à préserver.

L'arrêté préfectoral «Sécheresse» est visible sur le site de la DDTM ( <http://www.somme.equipement.gouv.fr> ).

**L'Oise** : au 20 mai, 5 secteurs ont dépassé le seuil de vigilance fin avril, 3 secteurs ont dépassé le seuil d'«Alerte» : Celle - Evoisson, Matz et Nonette - Theve , Situation plus préoccupante pour la vallée de l'Automne qui est en situation de «crise».



Les arrêtés préfectoraux et la carte de la situation sont visibles sur le site de la DDT ( <http://www.oise.equipement-agriculture.gouv.fr> )

**L'Aisne** : Situation moins préoccupante, mais les rivières l'Ourcq, l'Oise, l'Aisne et la Serre sont placées en «Vigilance» depuis fin avril. La partie du bassin versant de l'Automne située dans le département de l'Aisne soit les communes de Coyolles, Villers-Cotterêts, Haramont et Lagny sur Automne.

*L'arrêté préfectoral est visible sur le site de la préfecture de l'Aisne ( <http://www.aisne.pref.gouv.fr> ).*

Dans ce contexte et afin de préserver les zones humides, Picardie Nature demande de bien vouloir entreprendre les démarches nécessaires, avec l'ensemble des acteurs concernés et donc bien sûr la profession agricole, pour :

- préciser le diagnostic de situation,
- adopter les mesures qui s'imposent pour :
  - mieux gérer les fossés et canaux afin d'éviter qu'ils ne conduisent à une évacuation abusive de l'eau et à un drainage des zones humides ;
  - mettre un terme au comblement des mares que nous observons au bord même des routes

sans réaction de la puissance publique alors qu'elles abritent des espèces protégées ;

- maîtriser les comportements adaptatifs qui en découlent (comme des opérations de pompage dans ces canaux par des particuliers qui essaient de compenser la baisse de la nappe par une alimentation artificielle de leurs mares) ;
- maîtriser les volumes d'eau prélevés par l'agriculture, activité dont la consommation nette d'eau est de loin la plus préoccupante ;
- inciter les collectivités locales à mettre en œuvre des actions de sensibilisation auprès des citoyens afin qu'ils économisent l'eau et à adopter elles-mêmes, dans leur gestion, des comportements économes.



## • La TVB : Trame Verte et Bleue

Par **Virginie Coffinet**

Chargée de mission scientifique continuités écologiques

Au niveau régional, la Trame verte et bleue se décline au niveau du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE). Ce document prend en compte les orientations nationales et est élaboré conjointement par l'État et la Région. Il s'organise autour d'une :

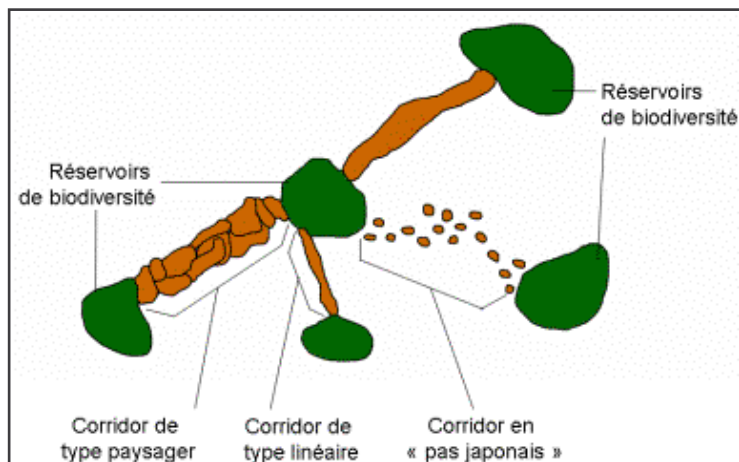
- présentation des enjeux régionaux en matière de continuités écologiques
- identification et description des composantes de la TVB à l'échelle de la région
- **cartographie** de ces composantes
- définition des **mesures mobilisables**, notamment contractuelles, pour la préservation ou la remise en état des continuités écologiques.

Ce schéma doit ensuite être pris en compte dans les **documents de planification et les projets d'aménagement et d'urbanisme** (SCoT, PLU...) au niveau intercommunal ou communal. Ces documents identifient plus précisément tous les espaces et les éléments du paysage contribuant à la trame verte et bleue et à sa fonctionnalité et déterminent des prescriptions/ recommandations pour la préservation ou la remise en état des continuités écologiques.



Ainsi, à l'échelle des documents d'urbanisme, il s'agit à la fois d'intégrer les enjeux régionaux identifiés dans le SRCE en les adoptant au contexte local mais aussi de s'intéresser aux **enjeux de continuités écologiques** propres au territoire de la collectivité.

En Picardie, la démarche d'**élaboration du SRCE** n'est pas lancée officiellement. L'état relancera les réflexions sur l'organisation pour la mise en place du SRCE **en Picardie à l'automne 2011**.



De façon synthétique, les continuités écologiques sont un ensemble de milieux favorables à un groupe d'espèces. Elles comprennent un ou plusieurs réservoirs de biodiversité (ou zone nodale) ainsi que les corridors qui permettent de les relier







## • Une nuit très « chouette »

Par Michèle Roussel

Chargée de mission animation - éducation

A l'occasion de la 9ème Nuit de la Chouette, Picardie Nature proposait des animations à la découverte des rapaces nocturnes. Au programme : diaporamas, conférences, visite des installations du centre de sauvegarde et prospections à l'écoutes de ces oiseaux de nuit.

Les 18 et 19 mars derniers s'est déroulée comme tous les deux ans, la Nuit de la chouette. Picardie Nature et la LPO Aisne ont répondu présent à l'appel de la nuit en proposant de nombreuses manifestations dès le 16 et ce jusqu'au 26 mars, réunissant plus de 250 participants.

### Retours sur quelques soirées

Bien que pluvieuse, la soirée du 18 en forêt de Hez, fort conviviale s'est déclinée autour d'un diaporama pour découvrir les espèces régionales : leurs caractéristiques, leur mœurs, leurs chants, et pour prendre conscience des menaces qui pèsent sur ces rapaces nocturnes. L'averse passée, la chouette hulotte s'est même fait entendre au coeur de la forêt.

Succès pour les soirées de Gerberoy et de Millencourt. Pour la première, après une conférence et une aventure nocturne dans le bocage, c'est au cœur même du village que l'effraie des clochers s'est fait remarquer !

C'est à Millencourt que la manifestation s'est faite la plus forte avec près de 90 participants. Les enfants du village se sont d'ailleurs particulièrement impliqués dans cette soirée, en ornant la salle de dessins et découpages à l'effigie des rapaces nocturnes. Un «tour des haies» a été proposé avec l'association du même nom, au cours duquel deux couples de chouette chevêche se sont manifestés !

**Nous remercions vivement les municipalités, associations et bénévoles qui ont participé et contribué à la réussite de cette manifestation ! Rendez-vous est donné pour 2013 !**



## • Scolaires : une fin d'année bien remplie !

Par Michèle Roussel

Chargée de mission animation - éducation

En ces dernières semaines de cours, nombre de projet menés avec les scolaires cette année aboutissent. Ainsi, de la maternelle au secondaire, les élèves découvrent et/ou se mobilisent pour l'étude et la protection de la nature !

### Retours sur ces dernières semaines

**Les petits éco-citoyens du Parc Naturel Régional Oise Pays de France** se sont réunis les 9 et 10 juin pour fêter ensemble une année d'activités et d'apprentissages sur les thèmes de la forêt, de l'eau, du patrimoine et des jardins. Picardie Nature au cours de l'année est intervenu auprès d'environ 150 élèves, qui ont pu prouver leur motivation et restituer leurs connaissances au cours d'un grand rallye nature !

**Les journées de la mer.** Cette année encore la commune de Saint-Valéry-sur-Somme a impliqué les écoles de la ville dans les journées de la mer. Au programme, une découverte des animaux de la mer pour les tout petits, à travers des ateliers sensitifs conçus spécialement pour leur âge. Les plus grands ont, quant à eux, poursuivi un travail engagé l'an dernier et réalisé des cartographies, des relevés météorologiques, observé phoques et oiseaux de la baie. Les résultats de ces travaux ont pour parti été présenté pendant les journées de la

mer qui se sont déroulées début juin.

**Différents ateliers de découverte des odonates** ont été proposé également auprès des élèves des écoles de Blangy-Tronville et de Glisy, lors de la fête de la Réserve Naturelle du marais, organisée à l'initiative du Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie, gestionnaire du site, ainsi qu'auprès des élèves des écoles de la Communauté de Communes du Pays des Sources, au cours des journées de l'environnement organisées par cette dernière.



Les élèves du **BTS Gestion et Protection de la Nature** du lycée de Poisy en Savoie, futurs acteurs de l'étude et de la protection de la nature, ont quant à eux découvert la Baie de Somme et le programme d'étude et de protection des phoques au cours de deux jours de visites et d'échanges avec les membres de Picardie Nature et de la Réserve Naturelle.

**Encore une année scolaire bien remplie et riche d'engagements pour l'étude et la protection de la nature !**



## • Petits et grands, explorez la biodiversité !

Par Michèle Roussel

Chargée de mission animation - éducation

En 2010, année internationale de la Biodiversité, Picardie Nature a réalisé une exposition sur la biodiversité avec le soutien du Conseil Régional de Picardie et du Fond Européen de Développement Régional.

L'exposition a d'ors et déjà été diffusée lors de l'Assemblée Générale de l'association, dans le cadre de la Fête de la Nature et du Festival Festiv'ère à Beauvais. Diffusée prochainement cet été, elle sera inaugurée à la rentrée prochaine.



### L'exposition

Quels enjeux pour l'homme ? Comment mesurer et protéger la biodiversité ? Quelles richesses en Picardie ? A travers l'exposition, explorez la biodiversité. Découvrez l'importance des continuités écologiques et les actions de protection des espèces et les milieux naturels.

Trouvez des conseils pour aménager son jardin ou sa commune et pour agir au quotidien en faveur de la biodiversité ! Les plus jeunes pourront mener l'enquête à travers une bande dessinée et des jeux de questions réponses que propose l'exposition !

### L'exposition se compose de 12 panneaux :

1. Qu'est ce que la biodiversité ?
2. La biodiversité : un enjeu pour l'homme
3. La continuité écologique indispensable !
4. Atteintes à la biodiversité
5. Des indicateurs pour mesurer la biodiversité
6. La biodiversité à notre porte !
7. Espèces à enjeux en Picardie
8. Milieux naturels à enjeux en Picardie
9. Etudier et inventorier la biodiversité
10. La protection des amphibiens en Picardie
11. La protection des busards en Picardie
12. Des aménagements à la portée de tous !

### Fiche technique

12 panneaux Roll-up 85 cm x 2 m conditionnés dans des housses individuelles.

Exposition modulable pouvant être développée sur une surface d'au moins 25m<sup>2</sup>.

### Conditions d'emprunt

Le transport et l'assurance sont à la charge de l'emprunteur.

Durant les heures d'ouverture, l'exposition doit être surveillée. En dehors de ces périodes, le lieu doit être sécurisé.

Une convention de prêt régit le détail des engagements des deux partenaires.

## → Renseignements

Michèle Roussel

03 62 72 22 54

michele.roussel@picardie-nature.org

[www.picardie-nature.org](http://www.picardie-nature.org)



# Qu'est-ce que la biodiversité ?

OBSERVATOIRE DE LA FAUNE SAUVAGE

« La variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes. »  
Article 2 de la Convention sur la diversité biologique, 1992.

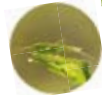
→ La biodiversité expliquée plus simplement...

La biodiversité représente l'incroyable diversité du monde vivant, de l'infiniment petit à l'infiniment grand : des micro-organismes jusqu'aux océans.

Elle comprend trois niveaux :



**La diversité génétique :**  
Chaque individu est unique, en grande partie parce que son patrimoine génétique est différent de celui de son voisin !



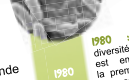
**La diversité spécifique :**  
Comprend toutes les espèces animales et végétales, sauvages ou domestiques, virus, bactéries, invertébrés, vertébrés, algues, champignons, végétaux...



**La diversité des écosystèmes :**  
Un écosystème est un lieu de vie et d'échanges entre les espèces et leur habitat. Il réunit les conditions nécessaires à leur développement et à leur survie : sol, eau, air, flore, faune... Il y a donc toutes sortes d'écosystèmes : forestier, aquatique, dunaire...

→ La biodiversité par les spécialistes :

→ 33 millions d'années



→ 34 millions d'années



→ Combien y a-t-il d'espèces sur terre ?

entre 1,4 et 1,8 millions d'espèces connues

entre 10 et 100 millions d'espèces estimées

dont 950 000 espèces d'insectes

## Le coin des petits



www.picardie-nature.org

# Les espaces naturels à enjeux en Picardie

OBSERVATOIRE DE LA FAUNE SAUVAGE

## → Marais tourbeux alcalin

Zone humide couverte de tourbe : enrichie de dépôts organiques séculiers. Elle abrite une flore très originale.



## → La Chêne âgée

Forêt où prédomine le Chêne. Ce milieu naturel offre de nombreuses cachettes et bois conférant ainsi de nombreuses niches écologiques de qualité :

### • Xylophages :

Insectes se nourrissant du bois

### • Cavernicoles :

Oiseaux ou mammifères se nichant dans le creux des arbres.

Ce type de boisement est fortement représenté en Picardie, dans les massifs forestiers du département de l'Oise.

## → Pelouze calcaire écorchée



Sur un sol crayeux, bien exposés au soleil, ces pelouses, que nos ancêtres entretenaient rases grâce à des activités de pâturage, accueillent une faune et une flore plutôt méridionale !

En Picardie on les appelle aussi des **larris**.

L'abandon du pâturage entraîne le boisement du coteau. Certaines surfaces de pelouses rases subsistent dans la région.

→ Les rives de étangs et marais, les forêts fournissent un habitat naturel riche en oiseaux

→ Ces réservoir à selières les sont celles temps.

→ Les réservoirs dans le long de la plaine



## Le coin des petits



→ Les pelouses calcaires écorchées sont des habitats riches en biodiversité.

www.picardie-nature.org



PROJET DE LOI

14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-31-32-33-34-35-36-37-38-39-40-41-42-43-44-45-46-47-48-49-50-51-52-53-54-55-56-57-58-59-60-61-62-63-64-65-66-67-68-69-70-71-72-73-74-75-76-77-78-79-80-81-82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-93-94-95-96-97-98-99-100





# • Prochains rendez-vous

• **SAM. 25 JUIN 2011**

## A la recherche des busards (80)



Les busards, majestueux rapaces vivent dans les plaines cultivées de notre région. Devenus très rares et menacés, ils méritent toute notre attention. Les observations se feront par petits groupes et par points fixes, en compagnie des spécialistes de l'association Picardie Nature.

Vous observerez peut-être ces gracieux oiseaux et ferez connaissance avec les oiseaux de la plaine : bergeronnettes, cailles des blés, bruants et peut-être les rares oedicnèmes criards.

**RDV : à 19h** devant la mairie de **Poix-de-Picardie** - *Durée : 2h*

*Sortie animée par JP.Ferré*

*Renseignements au 06.37.15.78.20*

• **SAM. 2 JUILLET 2011**

## A la recherche des busards (60)

Voir sortie du 25 juin.

**RDV : à 18h** dans le secteur proche de **Beauvais** (*lieu précisé lors de l'inscription*)

*Durée : 2 h - Sortie animée par G.Poirier*

*Renseignements au 06.37.15.78.20*

• **MER. 20 JUILLET 2011**

## L'atelier 7-12 ans :

### les insectes pollinisateurs (80)

Abeilles, bourdons, papillons, découvrez comment plantes et insectes se rendent service !

**RDV : à 14h** (*lieu précisé lors de l'inscription*)

*Durée : 2h - Sur inscription au 03.62.72.22.56*



## Nuit Européenne de la Chauve-souris

Exposition, films, diaporamas, suivis d'échanges autour des chauves-souris vous permettront de découvrir et de mieux connaître ces espèces. La soirée se cloturera par une balade.

• **MER. 24 AOÛT 2011 (80)**

L'atelier 7-12 ans : à la découverte des chauves-souris

**RDV : à 14h** - 14 Place Vogel à **Amiens**

*Durée : 2h*

*Sur inscription au 06.78.10.93.46*

• **VEN. 26 AOÛT 2011 (80)**

**RDV : à 20h** à **Amiens** - *Lieu précisé à l'inscription au 06.78.10.93.46*

• **SAM. 27 AOÛT 2011 (02)**

**RDV : à 20h** Maison de l'Environnement du Parc D'Isles à **St Quentin**

*Durée : la soirée - Insc : 03.23.05.06.50*

*Sortie animée par M.Cappellier.*

*En partenariat avec la Communauté d'agglomérations de Saint-Quentin.*

• **SAM. 27 AOÛT 2011 (02)**

Découverte astronomie, papillons de nuit et chauve-souris...

**RDV : à 20h** à l'entrée de **Géodomia**

*Sortie animée par Th.GERARD, G.TESTUD, C.SUPLET. Rens et insc : 03.23.80.32.20*

*En collaboration avec Géodomia et le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie.*

**De nombreuses sorties et points d'observations phoques sont programmées durant tout l'été !  
N'hésitez pas à consulter le calendrier des sorties !**



**ÉTUDIER - AGIR - SENSIBILISER**

Association régionale de protection de la Nature et de l'Environnement  
membre de France Nature Environnement, agréée par les ministères de l'Écologie et de l'Éducation Nationale  
Picardie Nature - 1 rue de Croÿ - BP70010 - 80097 Amiens cedex 3 - Tél. 03 62 72 22 50  
contact@picardie-nature.org - www.picardie-nature.org  
Association loi 1901 déclarée en préfecture le 04 mars 1970 - siège social : 14 Place Vogel - 80000 Amiens  
Siret 381 785 120 00019 - APE 9104Z - Imprimé sur papier recyclé